

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie de l'air

**Décision n° 4565 du 4 juillet 2016 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie  
du cadre général de la gendarmerie de l'air**

NOR : INTJ1613072S

Le commandant de la gendarmerie de l'air,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 7392 du 3 décembre 2015 (NOR : INTJ1525376S),

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1<sup>er</sup> août 2016 :

<b>Bétard, Thierry</b>	Nigend : 144 500	Numéro de livret de solde : 8 003 408
<b>Vignot, Franck</b>	Nigend : 144 487	Numéro de livret de solde : 8 003 193

Article 2

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1<sup>er</sup> août 2016 :

<b>Gallet, Nicolas</b>	Nigend : 188 878	Numéro de livret de solde : 8 038 839
<b>Cristoforoni, Didier</b>	Nigend : 163 849	Numéro de livret de solde : 8 020 618

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 4 juillet 2016.

*Le colonel, commandant par suppléance  
la gendarmerie de l'air,*

J. MARTIN